



TABLE DES MATIÈRES

1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION.....	2
1.1 Tâches	2
1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles.....	2
1.3 Localisation	3
1.4 Équipement de travail.....	3
1.5 Instructions préalables	10
1.6 Formations à prévoir.....	10
1.7 Etudiants-travailleurs.....	11
1.8 Informations complémentaires	11
2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION	12
2.1 Risques possibles	12
2.2 Equipements de protection individuelle et vêtements de travail ...	27
2.3 Informations complémentaires.....	28
3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	28
3.1 Vaccination & tests.....	28
3.2 Les risques pour la santé.....	28
3.3 Informations complémentaires.....	29
4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ	29
5 AVIS	30
6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE.....	30
6.1 Général	30
6.2 Spécifique	30
7 OUTILS DIDACTIQUES.....	31
7.1 Cherchez l'erreur	31
8 REMARQUES ET DISCLAIMER.....	32
9 VERSION ET DATE.....	32





1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

Le jardinier aménage et entretient des espaces verts, des jardins et des parcs. Il effectue aussi l'entretien des abords de routes et de voies d'eau. Il peut être amené à réaliser des travaux de terrassement et de petites maçonneries, le cas échéant, conformément aux plans d'un architecte-paysagiste.

1.1 Tâches

Les tâches du jardinier sont très variées. Il peut être amené à :

- Préparer le sol pour effectuer des plantations (dégazonnement, nivellement, labour, fertilisation, ...);
- Effectuer des semis ou des plantations ;
- Effectuer l'entretien d'espaces verts, de jardins, de parcs, des abords de routes et de voies d'eau (désherbage, tonte, débroussaillage, taille, élagage, abattage, traitement contre les maladies, ...);
- Effectuer de petits travaux de maçonnerie (dallage, construction de murets, pose de clôtures ou de bordures, ...)
- Installer (éventuellement) des systèmes d'irrigation. Si le jardinier est impliqué dans l'installation de systèmes d'éclairage de jardin, les tâches liées à l'électricité doivent être confiées à un électricien.

1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles

1.2.1 Qualifications

Il existe diverses filières de formation donc les principales sont :

- La formation en alternance : Ouvrier jardinier (2e degré du secondaire – 3e et 4e année)
- L'enseignement de promotion sociale : Aménagement de parcs et jardins et Agent semi-qualifié en horticulture, gestion de parcs et d'espaces verts (certificats d'enseignement secondaire inférieur) ou jardinier d'entretien (certificat d'enseignement secondaire supérieur)
- La filière d'apprentissage : entrepreneur de jardin (IFAPME)

Pour des travaux particuliers, tels que l'élagage et l'abattage d'arbres ou des travaux de dallage/pavage et de maçonnerie, des formations complémentaires existent. Elles sont proposées par diverses filières ou par le secteur vert (formations courtes de perfectionnement).

Il s'agit par exemple de :

- La formation de grimpeur-élagueur (enseignement secondaire du 3ème degré – 7ème professionnel)
- La formation en dallage-pavage (filière de l'apprentissage IFAPME ou formation en alternance)
- La formation en maçonnerie paysagère ou abattage en direct (formations du secteur vert, accessibles sous conditions)

1.2.2 Conditions professionnelles

Les actes professionnels les plus représentatifs du jardinier, c'est-à-dire préparer le sol, planter et entretenir les plantations constituent le coeur de métier.



Cependant, d'autres tâches plus spécifiques ou connexes peuvent lui être confiées. Les activités peuvent aussi s'exercer dans des conditions particulières. Il est alors nécessaire de préciser certaines conditions, par exemple:

- Conduire le véhicule de transport : posséder le permis de conduire correspondant au type de véhicule (B ou C) ;
- Gérer des produits phytosanitaires : posséder une phytolicense ;
- Utiliser un engin de terrassement: brevet conduite d'une mini pelleteuse, par exemple ;
- Si l'entreprise de jardin est certifiée VCA, posséder une attestation VCA de base ou VCA pour cadres opérationnels.

1.3 Localisation

Les travaux s'effectuent exclusivement en extérieur. Mais certaines tâches peuvent être réalisées en atelier : vidange moteur d'une tondeuse, nettoyage et entretien des équipements de travail.

Les lieux de travail sont divers et peuvent présenter des risques spécifiques en fonction de l'accès aux zones concernées par les travaux, de la topographie des lieux (pentes fortes, zones humides, circulation de véhicules, en hauteur, ...) et des conditions climatiques (pluie, vent, froid, chaleur) :

- Jardins de particuliers ;
- Parcs publics ;
- Sites d'entreprises ;
- Toitures végétales en zones urbaines ;
- Abords de routes ou d'autoroutes ;
- Abords de voies d'eau (canaux, rivières, ...), ...

1.4 Équipement de travail

Les équipements de travail utilisés par les jardiniers sont nombreux et dépendent des tâches confiées. Les équipements les plus courants sont : la tondeuse ou le tracteur tondeuse, le taille-haie, la débroussailluse, la tronçonneuse, le broyeur de végétaux, le souffleur, la motobineuse, ... A cela s'ajoutent de nombreux outils à main (scie à branches, sécateur, binette, bêche, cisaille, arrosoir, râteau, pulvérisateur, ...), ainsi que des moyens de transport ou d'accès en hauteur (brouette, échelle, échafaudage de jardin, ...).

Lorsque des travaux de pavage ou de petite maçonnerie sont réalisés, d'autres outils à main peuvent également s'ajouter à la liste : disqueuse, marteau, masse, pince à bordure, coupe-pierre, ... Ce type de travaux ne sont pas abordés ici.

1.4.1 La tondeuse à gazon et le tracteur-tondeuse

La tondeuse à conducteur accompagnant possède des lames rotatives horizontales actionnées soit par un moteur électrique, soit par un moteur thermique. Elle est poussée ou autotractée. Pour les grandes surfaces dégagées, l'utilisation du tracteur-tondeuse à conducteur autoporté facilite et accélère le travail.



→ Les risques du travail avec une tondeuse sont principalement :

- Les coupures aux mains et aux pieds avec les lames ;
- La projection de pierres et d'objets divers ;
- La perte d'audition à cause du bruit ;
- L'incendie et les brûlures avec les tondeuses thermiques.

→ Quelques points d'attention pour le travail en sécurité avec une tondeuse :

- Bien connaître les organes de commande et vérifier les consignes de sécurité fournies par le fabricant (voir manuel d'utilisation de l'appareil) ;
- Contrôler si les éléments de protection sont bien en place et vérifier régulièrement l'affûtage de la lame ;
- Pour remplir le réservoir, utiliser un bidon à bec verseur (toujours moteur à froid et à l'arrêt) et ne pas fumer ;
- Inspecter et nettoyer le terrain pour éliminer les objets au sol avant de commencer ;
- Vérifier qu'aucune personne n'est à proximité de l'aire de tonte durant le travail ;
- Fixer correctement le cordon des tondeuses électriques ou le porter sur l'épaule durant la tonte et contrôler qu'il n'est jamais à proximité de la zone de tonte ;
- Lors d'un déplacement en dehors de la pelouse, débrayer les lames (arrêter leur rotation) ;
- Porter les équipements de sécurité adéquats : chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, protections auditives et gants de protection.

→ La conduite d'un tracteur-tondeuse requiert de plus les points d'attention suivants :

- Être attentif en montant et descendant du tracteur (risque de chute) ;
- Vérifier le bon état du matériel : carter de protection, freins, pneus, siège,
- Adapter la vitesse de travail à la configuration du terrain ;
- Travailler dans le sens de la pente mais vérifier préalablement le degré de pente autorisée par le fabricant pour éviter tout renversement ;
- Sur les talus, ne pas utiliser un tracteur tondeur sur des pentes de plus de 15°.

1.4.2 Le taille-haie

Il existe différents types de taille-haies selon le gabarit et le type de motorisation. Il doit être adapté au travail à réaliser, c'est-à-dire :

- Au type de plantes à tailler (diamètre des branches) ;
- À la hauteur et longueur de la haie ;
- S'il s'agit d'un travail de précision ou non.

→ Types de taille-haies

Le taille-haie classique possède une lame donc la longueur peut varier de 40 à 75 cm (pour les taille-haies professionnels). L'espace entre les dents détermine quel diamètre de branches peut être coupé. Le taille-haie peut être électrique, à essence ou sur batterie.



Les taille-haies électriques sont plus légers et plus maniables. Le cordon d'alimentation et les rallonges nécessaires à leur fonctionnement constituent cependant un inconvénient pour un travail confortable. Pour les grandes haies, un taille-haie thermique, plus puissant, est sans doute mieux adapté. Les taille-haies thermiques sont cependant plus lourds. Une solution intermédiaire consiste à utiliser un taille-haie muni d'une batterie puissante dorsale. Le taille-haie de ce type est plus maniable (plus léger) et est plus sûr que le taille-haie thermique en raison de l'absence totale d'inertie des lames. Sur les taille-haies thermiques, les lames continuent, en effet, leur mouvement pendant quelques instants après l'arrêt.

La plupart des taille-haies électriques sont équipés d'un système de sécurité de type « double gâchettes ». Il faut simultanément actionner deux interrupteurs pour les faire fonctionner. Cette sécurité n'existe pas sur les taille-haies thermiques. La manipulation de ces derniers réclame donc la plus grande vigilance. Pour la taille en hauteur, il existe des taille-haies sur perche qui permettent de tailler une haie jusqu'à une hauteur de 3 m.

→ Les risques du travail avec un taille-haie sont, entre autres :

- Les coupures avec les lames en mouvement (débouffrage, mise en marche involontaire) ou à l'arrêt (transport, entretien) ;
- La projection d'éclats de bois ;
- La chute (terrain glissant ou accidenté) ;
- La manutention manuelle et les contraintes physiques (mouvements répétitifs, postures inadéquates) ;
- Les vibrations ;
- Le bruit.

→ Quelques points d'attention pour un travail en sécurité :

- Connaître et appliquer les consignes du fabricant (voir manuel d'utilisation du fabricant) ;
- Effectuer une reconnaissance de la zone de travail avant de commencer (état du terrain, type de plantations, présence de nids de guêpes, de fils de fer dans les plantations, ...) ;
- Baliser la zone de travail, installer une signalisation temporaire de chantier pour les travaux en bordure de voirie publique ;
- Choisir une machine appropriée au travail à réaliser ;
- Vérifier l'état d'usure des lames ;
- S'assurer que les dispositifs de sécurité fonctionnent (par ex. la gâchette d'un taille-haie thermique doit revenir toute seule en position de ralenti lorsqu'on la lâche) ;
- Contrôler et vérifier le ralenti (il ne doit pas y avoir de mouvements fantômes des lames lorsque le moteur tourne au ralenti) ;
- Porter les équipements de protection nécessaires : chaussures et lunettes de sécurité, gants de protection, protections auditives, ...
- Remplir le réservoir d'un taille-haie thermique lorsque le moteur est à froid et démarrer l'outil en le plaquant fermement au sol ;
- Pendant le travail, travailler en position stable et dégager les branchages de la zone de travail au fur et à mesure du chantier.



- Avec un taille-haie électrique, travailler de sorte que le câble ne se trouve pas dans la zone de coupe ;
- Alternier régulièrement les positions de travail pour soulager les muscles et les articulations ;
- Eviter de travailler les bras levés et le tronc penché vers l'avant ;
- Entretien du taille-haie selon les recommandations du fabricant.

1.4.3 La débroussailleuse

La débroussailleuse fauche l'herbe, les ronces et les broussailles. Elle peut être portable ou autotractée. La débroussailleuse portable est munie d'un fil de coupe mais plus souvent de lames rotatives. Elle est utilisée pour les petites surfaces et les zones difficilement accessibles. Les débroussailleuses portatives sont le plus souvent thermiques. Sur certains modèles, le moteur, désolidarisé de l'outil de coupe, se porte sur le dos.

La débroussailleuse autotractée s'apparente à une tondeuse à gazon thermique mais dotée de grandes roues pour faciliter le déplacement sur des terrains difficiles. Elle est utilisée pour les grandes superficies, lorsque les herbes ne sont pas trop hautes.

→ Les risques du travail avec une débroussailleuse portable sont, entre autres :

- La coupure lors du déboufrage ou de l'entretien de l'outil de coupe ;
- La chute sur les terrains en pente, humides ou accidentés ;
- La projection de cailloux, poussières ou autres objets (vers le travailleur ou ses collègues à proximité) ;
- La manutention manuelle (mauvais réglage des sangles de portage) ;
- Les vibrations ;
- Le bruit.

→ Quelques points d'attention pour un travail en sécurité :

- Connaître et appliquer les consignes du fabricant (voir manuel d'utilisation de l'appareil) ;
- Choisir une machine appropriée au travail à réaliser et utiliser l'outil de coupe le mieux adapté au type de végétaux (fil, couteau, disque, ...) ;
- Vérifier l'état d'usure de l'outil de coupe (remplacer l'outil de coupe courbé, fissuré ou endommagé) ;
- S'assurer que le carter de protection de la lame est bien en place ;
- Pour limiter l'effort et adopter une bonne position de travail, équilibrer la machine en réglant le harnais et les poignées de commande (la tête de coupe doit se placer d'elle-même à 10-20 cm du sol, réservoir à vide et la machine doit être centrée devant soi) ;
- Remplir le réservoir à l'aide d'un bidon muni d'un bec verseur, moteur à froid ;
- Porter les équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité, visière, gants de protection et protections auditives ;
- Démarrer la débroussailleuse sur un sol plat, l'outil de coupe ne devant rien toucher ;
- Sur un terrain en pente, avec une débroussailleuse portable travailler perpendiculairement à la pente, dans le sens de la pente si la débroussailleuse est autotractée ;
- Dans le cas d'un travail à plusieurs, effectuer une progression en créneaux ou en escalier, ne jamais travailler en ligne ;
- Entretien l'équipement selon les indications du fabricant.



1.4.4 La tronçonneuse

La tronçonneuse est parfois appelée scie à chaîne. Elle est utilisée principalement pour l'élagage et l'abattage d'arbres. Elle est constituée d'un guide-chaîne qui supporte la chaîne de coupe et fonctionne, presque toujours, grâce à un moteur thermique. La tronçonneuse est équipée d'une poignée avant et d'un frein de sécurité ainsi que d'une poignée arrière comprenant une gâchette d'accélération.

→ Les risques du travail avec la tronçonneuse sont, principalement :

- La coupure avec la chaîne en mouvement (rebond, rupture de chaîne) ou à l'arrêt (transport, entretien) ;
- La chute de hauteur (élagage) ;
- La chute d'arbres ou de branches sur le travailleur ou des tiers ;
- La projection de copeaux de bois.

→ Quelques points d'attention pour un travail en sécurité :

- Connaître et appliquer les consignes du fabricant (voir manuel d'utilisation de l'appareil) ;
- Vérifier l'état d'usure et la tension de la chaîne avant de commencer ;
- S'assurer que les dispositifs de sécurité sont en place et fonctionnent correctement (frein de chaîne, protection contre la rupture de la chaîne, ...) ;
- Ne jamais attaquer le bois avec la pointe du guide-chaîne pour éviter les rebonds ;
- Dégager la zone de travail ;
- Porter les équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité, pantalon anti-coupures, gants et manchettes anti-coupures, casque de protection, protections auditives et visière de protection ;
- Entretien de la tronçonneuse selon les indications du fabricant.

→ Quelques points d'attention pour les opérations d'élagage :

- Vérifier l'état des cordes, du harnais, des mousquetons, ... avant de commencer ;
- Porter un casque de protection muni d'une jugulaire ;
- Vérifier l'absence de lignes électriques ou contrôler qu'elles sont à une distance suffisante ;
- Vérifier que l'homme de pied n'est pas sous l'arbre pendant le travail et qu'il porte son casque.

1.4.5 Le souffleur à feuilles

Un souffleur à feuilles est une machine qui projette un flux d'air pour éloigner ou regrouper les feuilles mortes tombées au sol, souvent pour en faire des tas qu'une machine aspirante pourra éventuellement recueillir plus tard. Il fonctionne le plus souvent à l'aide d'un moteur thermique, mais il existe des modèles électriques.

→ Les risques du travail avec un souffleur sont entre autres :

- La projection de cailloux, poussières ou autres objets ;
- Le bruit émis par la machine ;
- La chute lorsque le terrain est humide, accidenté ou en pente ;
- La manutention de la machine (en cas de mauvais réglage des sangles).



→ Quelques points d'attention pour un travail en sécurité :

- Connaître et appliquer les consignes du fabricant (voir manuel d'utilisation de l'appareil) ;
- Effectuer une reconnaissance du terrain et enlever les objets tels que les bouteilles, sacs plastiques, fils de fer,... avant de commencer ;
- Equilibrer la machine en réglant le harnais en fonction de la taille du travailleur ;
- Porter les équipements de protection individuelle adéquats : chaussures et lunettes de sécurité, gants de protection et protections auditives ;
- Assurer un périmètre de sécurité suffisant autour de l'aire de travail (rayon de 15 m min. pour les grands souffleurs et 5 m pour le petit modèle) ;
- Veiller aux obstacles pendant le parcours ;
- Sur un terrain en pente, se déplacer perpendiculairement à la pente ;
- En cas de travail à plusieurs, progresser en créneaux ou en escalier, jamais en ligne ;
- Refaire le plein d'essence quand le moteur est froid ou utiliser un bidon avec un bec verseur, ne pas fumer pendant l'opération ;
- Assurer un entretien régulier de l'appareil.

1.4.6 La motobineuse ou le motoculteur

La motobineuse est une machine à conducteur accompagnant destinée à ameublir le sol. Le déplacement durant le fonctionnement de la machine est assuré par les organes de travail du sol (bêches rotatives). Les déplacements en-dehors du travail s'effectuent normalement moteur à l'arrêt en utilisant la ou les roues de transport, à la manière d'une brouette. L'appareil pèse de 30 à 70 kg.

Le motoculteur se différencie de la motobineuse par l'existence sur la machine de roues motrices.

→ Les risques du travail avec la motobineuse sont entre autres :

- La projection de cailloux, poussières ou autres objets ;
- La chute lors d'un travail sur terrain humide ou en pente ;
- La manutention manuelle de la machine (charge physique) ;
- Les vibrations et le bruit ;
- Les coupures lors de l'entretien ou d'erreurs de manipulation (marche arrière avec les fraises en rotation).

→ Quelques points d'attention pour un travail en sécurité :

- Connaître et appliquer les consignes du fabricant (voir manuel d'utilisation de l'appareil) ;
- S'assurer que les dispositifs de sécurité sont en place ;
- Equilibrer la machine en réglant le harnais et les poignées de commande ;
- Porter les équipements de protection adaptés : chaussures et lunettes de sécurité, gants de protection, protections auditives ;
- Travailler plus lentement si la machine peine ou va plus vite à l'approche d'un fossé ;
- Laisser la machine travailler sous son propre poids, sans appui forcé sur le guidon ;
- Couper le moteur dès qu'on quitte la machine.



1.4.7 Le broyeur de végétaux

Le broyeur de végétaux transforme les branchages en copeaux. Il sert à réduire la quantité de déchets de jardin pour en faciliter le transport, le compostage ou la réutilisation en paillis.

Les broyeurs de végétaux sont électriques ou thermiques.

→ Les risques du travail avec un broyeur de végétaux sont, entre autres :

- Les blessures dues à une utilisation inadéquate de la machine (systèmes de sécurité, prise d'une pièce de vêtement par les parties rotatives, projections, ...);
- La perte d'audition en raison du bruit ;
- Les mouvements répétitifs ;
- Les blessures lors de l'entretien de la machine ou débouillage (contact avec les couteaux, ...);
- L'irritation des voies respiratoires à la suite de l'inhalation de gaz d'échappement ;
- Les brûlures avec les parties chaudes.

→ Quelques points d'attention pour un travail en sécurité :

- Connaître et appliquer les consignes du fabricant (voir manuel d'utilisation de l'appareil) ;
- Prévoir des instructions au sujet de l'emploi de la machine ;
- Ne jamais introduire les mains ou les pieds dans la trémie d'alimentation ;
- Porter des vêtements bien ajustés ;
- Porter des équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité, visière de protection, protections auditives et gants de protection ;
- Ne pas utiliser les machines thermiques dans des endroits confinés.

1.4.8 Les petits outils de coupe, de travail du sol et de transport

Scie à branches, sécateur, ébrancheur, bêche, râteau, binette, brouette, ... les petits outils à main du jardinier sont nombreux et pas toujours inoffensifs.

→ Les risques du travail avec les petits outils à main sont, entre autres :

- La coupure avec les outils de coupe ;
- Les troubles musculosquelettiques et les maux de dos ;
- Les chutes de plain-pied en cas de terrain humide ou accidenté ;
- Les chutes de hauteur.

→ Quelques points d'attention pour le travail avec les petits outils à main :

- Connaître et appliquer les consignes éventuellement fournies par le fabricant (notice ou étiquette) ;
- Ne jamais laisser les outils traîner au sol ;
- Ne pas transporter les outils tranchants dans les poches mais éventuellement à l'aide d'une ceinture à outils ;
- Porter les équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité, gants de protection, lunettes de sécurité, genouillères, ...
- Inspecter l'état des outils avant utilisation : déformation, usure, vis desserrée, fissure, ... qui pourraient rendre l'outil inefficace ou dangereux ;



- Travailler dans une position stable ;
- Adopter les bonnes postures de travail : maintenir le dos droit, plier les jambes, prendre appui, travailler à genoux plutôt que dos courbé, rester proche de la zone de travail, ...
- Utiliser les protections des parties tranchantes lors du transport et du rangement (étui, cran de sécurité, ...) ;
- Nettoyer les outils après usage ;
- Ne pas stocker les outils en équilibre ou en hauteur ;
- Ranger les outils dans un local sec et aéré.

1.5 Instructions préalables

Afin de garantir l'exécution correcte du travail et la sécurité des travailleurs de l'entreprise comme celle du travailleur intérimaire, celui-ci doit être informé des procédures, des règles internes à respecter, des usages en vigueur dans l'entreprise. Pendant la phase d'accueil, le travailleur intérimaire doit être accompagné par un travailleur expérimenté de l'entreprise désigné par l'utilisateur.

Les instructions préalables peuvent porter sur :

- Le port des équipements de protection individuelle ;
- L'organisation du travail ;
- Les procédures en cas d'accident, d'incendie et d'évacuation ;
- L'entretien et le rangement des équipements de travail ;
- Les règles d'hygiène et d'entretien des vêtements de travail, ...

1.6 Formations à prévoir

La fiche de poste de travail indiquera les formations dispensées par l'utilisateur afin de permettre à l'intérimaire de travailler en toute sécurité dans son entreprise.

La formation peut porter, par exemple, sur :

- l'utilisation correcte et sûre des équipements de travail de l'entreprise ;
- l'utilisation correcte et sûre des échelles, escabeaux et échafaudages de jardin ;
- les postures de travail ergonomiques ;
- les bonnes pratiques relatives au port de charges ;
- la connaissance et les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.



1.7 Etudiants-travailleurs

L'utilisateur doit disposer d'une analyse de risques préalable au poste de travail. Celle-ci doit pouvoir démontrer si le poste est adapté ou non à un jobiste. Une des mesures de prévention pourrait être que, selon le Code X.3, certaines activités leur soient interdites.

C'est le cas pour :

- La conduite d'un tracteur avec accessoire,
- La conduite d'un engin de chantier (mini-pelle, par ex.),
- L'élagage et l'abattage des arbres à haute tige,
- L'utilisation des machines dangereuses, comme une débroussailleuse ou une tronçonneuse.

1.8 Informations complémentaires



2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION

2.1 Risques possibles

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Utilisation d'outils portatifs thermiques (taille-haie, tronçonneuse, débroussailleuse, souffleur, ...)	<ul style="list-style-type: none"> → Coupures → Incendie → Troubles musculo-squelettiques (position de travail et vibrations) → Perte d'audition → Blessures par projection → Heurts, écrasements → Brûlures → Chutes (fractures, entorses) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Choisir un outil approprié au travail à réaliser (capacité de la machine, types de plantation, étendue à travailler, ...) et respecter les instructions de sécurité préconisées par le fabricant (mode d'emploi). → Vérifier l'état d'usure des outils de coupe et s'assurer que les protections sont en place, ne pas enlever ou modifier les dispositifs de protection. → Porter les équipements de protection individuelle appropriés : chaussures de sécurité hautes, gants anti-coupures et/ou anti-vibrations, vêtements de travail adaptés, lunettes de sécurité ou visière et protections auditives. → Faire le plein d'essence avant de commencer, pendant que le moteur est froid et utiliser un bidon avec un bec verseur, ne pas fumer. → Démarrer la machine sur un sol plat. → Contrôler le bon fonctionnement des principaux organes de commande de l'outil, contrôler le ralenti. → Assurer un périmètre de sécurité autour de l'aire de travail. → Veiller aux obstacles sur le parcours et travailler en position stable en tenant fermement l'appareil. → Régler correctement le harnais des outils qui en sont équipés (selon la taille et machine bien équilibrée). → En cas de bourrage, arrêter le moteur. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former à l'utilisation correcte et sûre des équipements de travail. → Fournir les modes d'emploi de chaque outil. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Lors de l'achat d'équipements, vérifier la présence d'un marquage CE, prendre en considération les performances en termes d'émission de bruit et de vibrations. → Assurer l'entretien régulier et les réparations nécessaires sur les équipements. → Former aux premiers secours et disposer d'une trousse de secours sur chaque chantier. 		
Utilisation d'outils portatifs électriques (taille-haie, débroussailluse, souffleur, ...)	<ul style="list-style-type: none"> → Coupures → Électrisation → Electrocution → Troubles musculo-squelettiques → Blessures par projection → Heurts, écrasements → Perte d'audition → Chutes (fractures, entorses) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Choisir un outil approprié au travail à réaliser (capacité de la machine, types de plantation, étendue à travailler, ...) et respecter les instructions de sécurité préconisées par le fabricant (mode d'emploi). → Porter les équipements de protection individuelle appropriés : chaussures de sécurité hautes, gants anti-coupures, vêtements de travail adaptés, lunettes de sécurité ou visière et protections auditives. → Contrôler le bon fonctionnement des principaux organes de commande et de sécurité de l'outil, ne pas enlever ou modifier les dispositifs de protection. → Vérifier le bon état du câble électrique et ne pas effectuer de réparation « maison » en cas de défektivité, signaler les problèmes constatés. → Régler correctement le harnais des équipements munis d'une batterie dorsale. → Vérifier l'état d'usure des outils de coupe et s'assurer que les protections sont en place. → Assurer un périmètre de sécurité autour de l'aire de travail. → Veiller aux obstacles sur le parcours et travailler en position stable en tenant fermement l'appareil. → Rester attentif à la position du câble d'alimentation électrique, le fixer de manière appropriée ou le placer sur l'épaule. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Ne pas utiliser d'appareil électrique sous la pluie. → Couper la source d'alimentation électrique avant de procéder au débouillage de l'appareil. → Nettoyer et Ranger correctement les équipements après utilisation, ne pas suspendre l'outil par le câble électrique. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former à l'utilisation correcte et sûre des équipements de travail. → Fournir les modes d'emploi de chaque outil et les consignes pour le transport et le rangement adéquat de l'outillage. → Lors de l'achat d'équipements, vérifier la présence d'un marquage CE, prendre en considération les performances en termes d'émission de bruit et de vibrations → Vérifier que les rallonges électriques sont prévues pour un usage en extérieur (min. IP44). → Choisir de préférence des appareils équipés d'une batterie dorsale. → Veiller à l'entretien régulier et aux réparations nécessaires sur les équipements. → Former aux premiers secours et disposer d'une trousse de secours sur chaque chantier. 		
Utilisation d'outils autotractés thermiques (tondeuse à gazon, débroussailleuse, scarificateur, motoculteur, rogneuse de souche, rouleau à gazon, ...)	<ul style="list-style-type: none"> → Coupures → Incendie → Renversement → Troubles musculo-squelettiques → Blessures par projection → Heurts, écrasements → Perte d'audition → Chutes (fractures, entorses) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Choisir un outil approprié au travail à réaliser (capacité de la machine, types de plantation, étendue à travailler, ...) et respecter les instructions de sécurité préconisées par le fabricant (mode d'emploi). → Porter les équipements de protection individuelle appropriés : chaussures de sécurité hautes, gants anti-coupures, gants anti-vibrations, vêtements de travail adaptés, lunettes de sécurité ou visière et protections auditives. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Faire le plein d'essence avant de commencer, pendant que le moteur est froid et utiliser un bidon avec un bec verseur, ne pas fumer. → Contrôler le bon fonctionnement des principaux organes de commande de l'outil, contrôler le ralenti. → Vérifier l'état d'usure des outils de coupe et s'assurer que les protections sont en place, ne pas enlever ou modifier les dispositifs de protection. → Assurer un périmètre de sécurité autour de l'aire de travail. → Veiller aux obstacles sur le parcours et travailler à vitesse réduite. → En cas de bourrage, arrêter le moteur. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former à l'utilisation correcte et sûre des équipements. → Prévoir un entretien régulier des équipements de travail. → Prendre en considération les performances en termes d'émissions sonores et de vibrations des équipements lors de l'achat. → Fournir les modes d'emploi et les instructions de sécurité de chaque appareil. → Former aux premiers secours et disposer d'une trousse de secours sur chaque chantier. 		
Utilisation d'outils autotractés électriques (tondeuse à gazon, scarificateur, ...)	<ul style="list-style-type: none"> → Coupures → Heurts, écrasements → Électrisation → Électrocution → Renversement → Blessures par projection → Chutes (fractures, entorses) → Troubles musculo-squelettiques 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Choisir un outil approprié au travail à réaliser (capacité de la machine, types de plantation, étendue à travailler, ...) et respecter les instructions de sécurité préconisées par le fabricant. → Porter les équipements de protection individuelle appropriés : chaussures de sécurité hautes, gants anti-coupures, vêtements de travail adaptés, lunettes de sécurité ou visière et protections auditives. → Contrôler le bon fonctionnement des principaux organes de commande de l'outil. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Vérifier le bon état du câble électrique et ne pas effectuer de réparation «maison» en cas de défectuosité, signaler les problèmes constatés. → Vérifier l'état d'usure des outils de coupe et s'assurer que les protections sont en place, ne pas enlever ou modifier les dispositifs de protection. → Assurer un périmètre de sécurité autour de l'aire de travail. → Veiller aux obstacles sur le parcours et travailler à vitesse réduite. → Travailler dans le sens de la pente. → En cas de bourrage, arrêter le moteur. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former à l'utilisation correcte et sûre des équipements. → Prévoir un entretien régulier des équipements de travail. → Prendre en considération les performances en termes d'émissions sonores et de vibrations des équipements lors de l'achat. → Fournir les modes d'emploi et les instructions de sécurité de chaque appareil. → Former aux premiers secours et disposer d'une trousse de secours sur chaque chantier. 		
<p>Utilisation d'équipements autoportés (tracteur tondeur, (mini-) tracteur équipé d'un accessoire (scarificateur, faucheuse, rouleau à gazon, décompacteur, enfouisseur, fraise, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Coupures → Heurts, écrasements → Blessures par projection → Chutes en montant et descendant du véhicule → Troubles musculo-squelettiques (vibrations) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité hautes, protections auditives, vêtements de travail adaptés, lunettes de protection, ... → Vérifier l'état général du véhicule et du siège conducteur et le bon fonctionnement des organes de commande et de protection. → Faire un repérage préalable du terrain, enlever les objets au sol. → Lorsque le tracteur tire un accessoire, s'assurer de l'arrimage correcte de l'appareil. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Monter et descendre prudemment du véhicule : utiliser la technique des 3 points d'appui (sans prendre appui toutefois sur les commandes du tracteur). → Déplacer le tracteur dans le sens de la pente, respecter la pente maximale autorisée par le fabricant. Utiliser un autre équipement (outils portatifs, par ex.) sur les talus ou utiliser des systèmes d'appui supplémentaires. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer l'entretien régulier et la réparation des véhicules et leurs accessoires. → Former les travailleurs à l'utilisation correcte et sûre des véhicules et de leurs accessoires → Interdire aux étudiants-travailleurs l'utilisation d'engins de chantier ou de tracteurs équipés d'un accessoire. 		
	<p>Utilisation d'outils à main (râteau, bêche, binette, cisaille, sécateur, scie à branches, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Coupures → Heurts → Troubles musculo-squelettiques → Chutes 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité hautes, gants de protection, vêtements de travail adaptés, lunettes de sécurité, ... → Ne pas laisser les outils traîner au sol. → Ne pas transporter d'outils tranchants dans les poches mais dans une ceinture à outils. → Remettre les étuis protégeant les lames des outils de coupe pour le transport ou mettre le verrouillage de sécurité. → Rester vigilant lors du nettoyage des outils de coupe. → Travailler en position stable et ergonomique (le plus proche possible, dos droit, genoux pliés ou agenouillé plutôt que dos courbé, ...). → Ranger et arrimer correctement les outils pendant le transport ou pour le stockage. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former à l'utilisation correcte et sûre des outils. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Former aux techniques de travail ergonomiques. → Lors de l'achat d'équipement, opter pour des outils robustes mais légers, munis de poignées ergonomiques, à manche réglable, ... → Former aux premiers secours. → Disposer d'une trousse de secours sur tous les chantiers. 		
<p>Environnement de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentant des zones difficiles d'accès ou dangereuses tels que les escaliers, un terrain en pente, humide ou accidenté, des broussailles et des ronces, des passages étroits, encombrés, des constructions instables (dallages, passerelles, murets, ...) - circulation sur le chantier 	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Glissades → Blessures, fractures, entorses 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité hautes, vêtements de travail couvrants (pantalon et manches longues), gants de protection, lunettes ou visière de protection, vêtements de signalisation (gilet fluo), ... → Faire un repérage avant de commencer les travaux. → Débarrasser les terrains des obstacles ou signaler les zones dangereuses. → Garder la zone de travail dégagée, évacuer les déchets régulièrement. → Ne pas stocker le matériel (outils, sacs de terreau, ...) dans les passages. 		
<p>Travail en hauteur :</p> <p>élagage, taille de haies hautes, toitures vertes, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Blessures, fractures → Entorses 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité, harnais (élagage), ... → Eviter tant que possible le travail en hauteur : utiliser des outils avec des manches télescopiques, un taille-haie sur perche, ... → Utiliser de préférence un échafaudage ou un élévateur, utiliser uniquement l'échelle lorsque l'emploi des autres équipements n'est pas possible pour des raisons d'accès aux zones de travail ou de configuration (passages trop étroits, lieux confinés, ...); 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Vérifier le bon état de l'échelle avant l'utilisation ; → Positionner l'échelle de manière sûre (pieds sont correctement équilibrés et posés sur un sol suffisamment ferme ou placer un plateau résistant et antidérapant sur le sol, le haut de l'échelle reposant sur un support sûr, l'angle formé par l'échelle avec l'échelle de 65 à 75°,...) → Stabiliser correctement la position du corps pour pouvoir travailler mains libres. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Inspecter systématiquement les chantiers au préalable, noter des informations sur la configuration et les accès aux zones de travail et le matériel le plus approprié pour le travail en hauteur. → Prévoir des vérifications périodiques pour les échelles par une personne compétente. → Acheter des échelles répondant à la norme EN-131-1 à usage professionnel. → Prévoir un contrôle périodique des échafaudages de jardin par un service de contrôle technique ou par une personne compétente. → Former à l'utilisation des échafaudages. → Réserver le montage aux seules personnes autorisées. 		
Chargement/ déchargement de matériel	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Heurts → Blessures → Troubles musculo-squelettiques → Chutes 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection adaptés : chaussures de sécurité, gants de protection, vêtements de signalisation haute visibilité sur les voies publiques et de circulation. → Stationner le véhicule de sorte à permettre un accès sûr durant les opérations de chargement et de déchargement. → Réserver une zone adéquate pour le stockage temporaire du matériel (hors passages, facilement accessible, peu éloignée des zones de travail, ...). → Porter les équipements lourds à deux ou utiliser des moyens techniques. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Veiller à ce que les éléments coupants et tranchants soient protégés lors des opérations de chargement et déchargement (étui, fourreau de protection, cran de sécurité, ...). → Utiliser des rampes de chargement. → Respecter la charge maximale autorisée pour le véhicule. → Procéder au bon arrimage du chargement. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former les travailleurs à la manutention de charges et aux techniques de chargement et de déchargement. → Réserver l'utilisation du bras de levage sur camion aux travailleurs habilités à cette fonction. → Réserver des emplacements de stationnement pour limiter la distance entre le chantier et le véhicule, prévoir un espace libre suffisant autour du véhicule. → Equiper les véhicules d'un avertisseur de recul. 		
Travail le long de la voie publique, le long de voies de circulation	<ul style="list-style-type: none"> → Heurt → Blessures → Décès 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection adéquats, en particulier un vêtement de signalisation haute visibilité. → Délimiter les zones de travail. → Penser à la sécurité des passants et des piétons. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Demander les autorisations nécessaires et installer une signalisation temporaire selon les indications contenues dans l'autorisation. → Prévoir un camion absorbeur de chocs. 		
Chutes de branches et projection d'objets (tailles, élagages, débroussaillages)	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures → Décès 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sécuriser les zones de travail. → Veiller à garder une distance suffisante avec les collègues (5 m autour de la machine pour la taille de haies, 15 m. pour le débroussaillage). 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection adaptés : un casque de protection (élagage), une visière de protection (débroussaillage), lunettes de sécurité, des chaussures de sécurité, ... → Porter systématiquement les lunettes de sécurité tant que des travaux sont en cours sur le chantier. → Rester attentif à l'environnement pendant le travail → Lors de travaux d'élagage, veiller à ce que l'homme de pied ne se trouve pas sous l'arbre à élaguer. → Vérifier le bon positionnement des déflecteurs sur les machines de coupe et de tonte (tondeuses, broyeur). <p>Mesures organisationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Autoriser le travail d'élagage aux seules personnes adéquatement formées. → Former les travailleurs aux bonnes techniques de travail. 		
Port de charges lourdes et mouvements répétitifs, postures contraignantes	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles musculo-squelettiques → Lombalgie → Fatigue 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Adopter les règles ergonomiques du port de charges et postures de travail. → Utiliser des équipements de transport mécaniques. → Porter les charges lourdes à deux → Organiser le stockage de manière à réduire les distances de transport. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former les travailleurs aux bonnes techniques de port de charges. → Mettre à disposition des moyens mécaniques de transport adaptés. 		
Utilisation de produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> → Allergies → Intoxication → Cancer → Pollution de l'environnement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection adéquats : protection respiratoire, gants de protection, vêtements de travail couvrants et fermés, lunettes de sécurité fermées. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Se conformer aux instructions d'emploi de chaque produit utilisé (dose, mode d'application, ...). → Tenir compte des conditions climatiques et de la direction du vent. → Avant de commencer, vérifier qu'il n'y a personne à proximité. → Ne pas utiliser les produits inconnus. → Veiller à un nettoyage correct des équipements et vêtements de travail ainsi que des EPI. → Adopter une bonne hygiène (se laver les mains avant de boire, manger, fumer). <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Désigner un gestionnaire des produits phytopharmaceutiques et s'assurer qu'il est titulaire d'une phytolice. → Mettre à disposition les fiches de données de sécurité des produits. → Disposer d'un inventaire des produits utilisés. → Former les travailleurs à la connaissance et à l'utilisation correcte des produits phytosanitaires. → Veiller à un entretien et nettoyage corrects des vêtements de travail. 		
Stockage de produits dangereux	<ul style="list-style-type: none"> → Incendie → Intoxication 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les interdictions (accès, interdiction de fumer, ...). → Respecter les consignes de stockage des produits (incompatibilités, risque de renversement, interdiction d'effectuer des transvasement dans des conditionnements non adaptés, non étiquetés,...). <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Stocker les produits phytopharmaceutiques dans un local ou une armoire « phyto » fermée à clé. → Désigner les personnes autorisées dans le local. → Conserver les produits phyto dans leur emballage d'origine. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Disposer d'une procédure en cas de renversement accidentel. → Disposer de moyens d'extinction à proximité. 		
<p>Conditions météorologiques : froid, pluie, vent</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Refroidissement → Inconfort → Chutes 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des vêtements de travail et de protection adaptés : chaussures de sécurité hydrofuges, vêtements imperméables, couvre-chef. → Prendre les pauses dans un local chauffé ou à l'abri. → Prévoir des boissons chaudes pour la journée. → Ne pas utiliser d'outillage électrique sous la pluie. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Interdire et reporter les travaux en hauteur en cas de vents violents (élagages, taille en hauteur). 		
<p>Conditions météorologiques : chaleur</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Coups de soleil → Insolation → Inconfort 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des vêtements de travail légers mais toujours couvrants (longues manches et pantalon). → Porter un couvre-chef (casquette, chapeau, ...). → Utiliser de la crème solaire pour les parties du corps exposées : nuque, visage, ... → Boire régulièrement de l'eau. → Prendre les pauses dans un endroit ombragé. → Alternier les tâches lourdes avec des tâches plus légères. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Organiser régulièrement des pauses. → Répartir les tâches lourdes et plus légères de manière équilibrée dans l'équipe. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Trajets de et vers les chantiers	<ul style="list-style-type: none"> → Accidents de la route → Blessures → Stress 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter scrupuleusement le code de la route. → Répartir adéquatement les charges dans les véhicules. → Vérifier que le chargement n'entrave pas la visibilité pour le conducteur du véhicule. → Assurer la stabilité durant le transport par un arrimage adéquat (sangles, filets, chaînes). → Vérifier le bon état des équipements d'arrimage (sangles, filets, chaînes) avant de les utiliser. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Contrôler régulièrement les équipements de transport (camion, camionnette, remorque) et leurs équipements d'arrimage. → Vérifier que le conducteur dispose du permis de conduire adéquat et est apte à conduire (consommation d'alcool, de drogue,...). → S'assurer que le chauffeur dispose d'une attestation aptitude à la conduite s'il conduit un véhicule de catégorie C. → Veiller à ce que le travailleur chargé de véhiculer ses collègues soit médicalement apte (poste de sécurité). 		
Contact avec la terre, la poussière, les substances biologiques des plantes, la moisissure, ...	<ul style="list-style-type: none"> → Manque d'hygiène → Allergies → Phyto-photodermatoses → Dermatitis 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des vêtements couvrants et des équipements de protection adaptés : gants de protection, lunettes de sécurité fermées, masque respiratoire, ... → Faire un repérage du type de plantes présentes dans l'environnement de travail. → En cas de contact accidentelle avec des plantes irritantes et allergisantes ou dangereuses (par ex. la berce du Caucase), enlever les vêtements éventuellement contaminés, rincer les parties touchées à l'eau, sans frotter et éviter l'exposition au soleil. Rester vigilant quant à l'évolution des symptômes. → Nettoyer les outils correctement. → Se laver les mains correctement à l'eau et au savon avant de manger. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir un accès à l'eau et au savon. → Former à la reconnaissance des plantes irritantes et dangereuses. → Veiller à un entretien correct des vêtements de travail et des équipements de protection. 		
<p>Utilisation de petits engins de terrassement (mini-pelle, mini-chargeur, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Renversement → Blessures → Heurts → Ecrasements 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Effectuer un tour de reconnaissance du terrain et repérer les pistes de circulation et les zones d'évolution sûres. → Eviter les terrains abruptes et les zones de remblais susceptibles de s'effondrer. → Se renseigner sur la présence de canalisation, de fosses, de cuves en sous-sol. → Baliser la zone de travail et interdire l'accès aux personnes. → Ne jamais déplacer l'engin perpendiculairement à une pente. → Vérifier la pente maximale autorisée par le fabricant. → Porter des protections individuelle adaptées : chaussures de sécurité, protections auditives, gants lors du changement d'équipement. → Ne pas utiliser les engins au-delà des capacités et des usages fixés par le fabricant. → Baisser l'accessoire (godet, lame) avant l'arrêt de l'engin. → Signaler tout dysfonctionnement. <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer l'entretien régulier des engins de chantier. → Faire contrôler périodiquement les engins de chantier par un service externe de contrôle technique. → Tenir à disposition le carnet d'entretien et le certificat de contrôle. 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Autoriser la conduite d'engins de chantier aux seules personnes adéquatement formées. → Interdire leur conduite aux étudiants-travailleurs. 		
Coactivité sur le chantier d'une entreprise donneuse d'ordre (présence d'autres travailleurs, circulation de véhicules, présences de câbles ou de conduites enterrées)	<ul style="list-style-type: none"> → Heurts → Chute d'objets 		<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer les travailleurs des règles de sécurité à respecter sur le site de l'entreprise cliente. → S'assurer que les règles sont connues et respectées. 		
Stockage du matériel sur chantier et en atelier	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes d'objets → Manutention de charge → Chutes 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les consignes de stockage (emplacements, mode de stockage, ...). → Garder le local propre et les zones de circulation dégagées. → Respecter les règles de stockage des bouteilles de gaz (stables, à la verticale, à l'abri de la chaleur, ...) <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prévoir un lieu de stockage adapté, sec et bien ventilé → Prévoir un éclairage suffisant dans le local de stockage. → Prévoir un endroit séparé pour le stockage des engrais (sec, à l'abri de la chaleur, ventilé et dont le sol est étanche). 		
Présence d'animaux (rats, souris, ...), d'insectes et de tiques dans l'environnement de travail	<ul style="list-style-type: none"> → Zoonoses → Morsures et piqûres → Allergies 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter des vêtements de travail couvrants et fermés. → Contrôler l'absence de nids d'insectes dans les plantations avec de commencer le travail 		

Jardinier



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none">→ Faire soigner et suivre toute piqûre d'insecte (réaction allergique).→ Ne jamais toucher des animaux morts ou malades à mains nues (porter des gants adaptés).→ Se laver les mains à l'eau et au savon après tout contact avec les animaux. Mesures organisationnelles <ul style="list-style-type: none">→ Fournir l'accès à l'eau et au savon.→ Informer sur les conséquences des piqûres de tiques.		

Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit être adapté à la situation réelle dans l'entreprise. Par ailleurs, il existe diverses manières possibles d'analyser les risques, par exemple le graphe des risques, la méthode Kinney ou l'évaluation du risque à l'aide de gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).



2.2 Equipements de protection individuelle

Jardinier

Général



PROTECTIONS AUDITIVES CARACTERISTIQUES :

- Bouchons d'oreilles à usage unique ou coquilles
- Atténuation sonore suivant le modèle
- > 80 dB(A) et < 85 dB(A) : mise à disposition
- ≥ 85 dB(A) : obligatoire
- Marquage CE



PROTECTION DES YEUX CARACTERISTIQUES DES LUNETTES DE SECURITE :

- Fermées sur les côtés
- Marquage CE



PROTECTION DES MAINS CARACTERISTIQUES DES GANTS DE PROTECTION /

- Résistance à l'abrasion, aux coupures et à la perforation
- Souples, confortables, bonne préhension
- Résistance aux huiles et aux graisses
- À manches longues et en nitrile (manipulation de produits phyto)
- Antifroid (pour les travaux en hiver)
- Marquage CE



VÊTEMENTS DE TRAVAIL CARACTERISTIQUES :

- Pantalon de travail ou salopette
- Pull ou sweatshirt à manches longues

PROTECTION DES PIEDS CARACTERISTIQUES DES CHAUSSURES DE SECURITE :

- Type S3 src (haute résistance au glissement, embout résistant à 200 joules, anti-perforation, hydrofuges)
- Montantes
- Marquage CE



Spécifique



PROTECTION DE LA TÊTE (ELAGAGE) CARACTERISTIQUES :

- Casque muni d'une jugulaire conçue pour réduire le risque de perte en cas de chute
- Crochets de fixation pour visière et casque antibruit



PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE CARACTERISTIQUES :

- Visière grillagée ou en polycarbonate
- Absorbent de transpiration
- Serre-tête



PROTECTION RESPIRATOIRE (POUSSIERES, PRODUITS PHYTO) CARACTERISTIQUES DES MASQUES RESPIRATOIRES :

- Masque adapté avec filtre anti-poussière
- Demi-masque ou masque complet à cartouche filtrante anti-gaz
- Marquage CE



PROTECTION ANTICHUTE CARACTERISTIQUES DU HARNAIS D'ELAGAGE :

- Enserre le torse et le bassin et composé généralement de :
 - une sangle sous-fessière
 - un dossier renforcé
 - un ou plusieurs anneaux centraux pour la corde de rappel
 - plusieurs anneaux latéraux pour la longe
 - plusieurs anneaux ou sangles pour accueillir des outils



CARACTERISTIQUES DU BAUDRIER D'ELAGAGE :

- Enserre uniquement le bassin
- Sert uniquement pour la stabilité, pas de protection antichute



VÊTEMENTS DE PROTECTION CARACTERISTIQUES :

- Ensemble de pluie étanche (veste/pantalon)
- Pantalon anti-coupures (élagage)
- Manchettes anti-coupures (élagage)
- Vêtements de signalisation haute visibilité (voie publique)



2.3 Informations complémentaires

En cas de travail en équipe, le port des EPI doit aussi être considéré non seulement au regard de la tâche mais également de l'environnement proche et des activités qui s'y déroulent. Ainsi, le port de protections auditives se justifie lorsque l'on travaille simplement à proximité d'une machine bruyante.

3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

3.1 Vaccination & tests

Les jardiniers doivent être vaccinés contre le tétanos.

3.2 Les risques pour la santé

L'analyse de risques préparée par l'utilisateur indiquera si le travailleur doit être soumis à une évaluation de santé préalable. Vous trouverez ci-dessous uniquement une suggestion des risques pour la santé les plus courants par poste de travail. N'oubliez pas que chaque poste de travail a ses propres caractéristiques.

JARDINIER	
NATURE DU RISQUE POUR LA SANTÉ	CODE
• Poste de sécurité (conducteur d'engin de chantier TOUJOURS obligatoire)	1
• Pesticides, insecticides, herbicides, fongicides	1126
• Bruit	1202,1203,1204
• Vibrations corps total	1207
• Vibrations manu brachiales	1208
• Champignons	1330
• Maladies transmises par les animaux	1350
• Manutention manuelle	2022
• Contraintes ergonomiques	2026

CONSEILS :

- Souvent la surveillance de la santé pour « manutention de charges » peut être évitée lorsque des moyens techniques de soulèvement et de transport de charges et une bonne formation à la manutention sont proposés.
- La répétition inutile d'exams de santé peut être évitée par l'utilisation de la Base de Données Centralisée PI-M.



3.3 Informations complémentaires

Les travailleurs qui véhiculent leurs collègues avec un véhicule pour lequel seul un permis de conduire de catégorie B est exigé, ne doivent pas être détenteurs de l'aptitude médicale à la conduite mentionnée sur le permis de conduire (sélection médicale).

Cela n'exclut pas qu'une surveillance médicale soit nécessaire. En effet, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale estime que lorsqu'un travailleur transporte ses collègues de manière régulière avec un véhicule de l'employeur et à sa demande, les 3 conditions cumulatives du poste de sécurité sont remplies :

- il s'agit d'un poste de travail,
- il y a un engin à moteur,
- l'utilisation de l'engin peut mettre en danger la sécurité des autres travailleurs.

Une surveillance médicale s'impose par conséquent.

Le SPF Emploi applique le même raisonnement pour les travailleurs qui conduisent des tracteurs-tondeuses ou utilisent des scies à chaîne (par exemple dans les lieux publics) en indiquant toutefois que ces mêmes travailleurs sont déjà, la plupart du temps, soumis à la surveillance médicale pour des risques de santé plus importants.

4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès que la travailleuse a connaissance de sa grossesse, elle doit en avvertir l'agence d'intérim et l'utilisateur.

Des adaptations sont possibles en cas d'exposition :

- à la manutention manuelle de charges
- au bruit
- aux vibrations corps total
- à des agents chimiques, nocifs en cas de grossesse (voir étiquette)

Voir aussi : [Circulaire CIF 2017 02 Protection de la maternité](#)



5 AVIS

La fiche de poste de travail (volet A) est complétée par les données de l'avis des 3 parties suivantes :

- Comité pour la prévention et la protection du travail (CPPT).
OU pour les entreprises de moins de 50 employés ne disposant pas de comité PPT, l'avis de la délégation syndicale. En l'absence de délégation syndicale, la participation directe des travailleurs est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur ou externe dans le cas où l'employeur assume lui-même la fonction de conseiller en prévention (entreprises de moins de 20 travailleurs).
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe PPT.

6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- Comment se déroule l'accueil ?
 - Quand l'accueil est-il prévu ?
 - Qui se charge de l'accueil ?
 - Quelles informations sont transmises lors de la phase d'accueil ?
- Y a-t-il des formations prévues ?
 - Sur quoi portent les formations ?
 - Quand sont-elles organisées ?
- Qui fournit les instructions de travail (tâches à réaliser, méthodes de travail, équipements de travail, équipements de protection, etc.) ?
- Un conseiller en prévention-aspects psychosociaux a-t-il été désigné ? Y a-t-il une personne de confiance ? Comment l'intérimaire peut-il contacter ces personnes ?
- Y a-t-il des procédures claires en cas de harcèlement ou de violence au travail ?
- Existe-t-il un registre des faits de tiers ? Comment l'intérimaire peut-il y inscrire un fait ?

6.2 Spécifique

- L'intérimaire entre-t-il en contact avec des produits phytosanitaires ? Quelles mesures de prévention spécifiques sont prises ?
- Qui fournit les vêtements de travail ?
- En quoi consiste les vêtements de travail ?
- Quelles sont les dispositions relatives à l'entretien et au nettoyage des vêtements de travail ?
- Quels équipements de travail l'intérimaire sera-t-il amené à utiliser ?
- Quels équipements de protection individuelle sont utilisés ? Qui les fournit ?
- L'intérimaire travaillera-t-il de manière isolée ou en équipe ? Comment peut-il entrer en contact avec un responsable en cas de problèmes ?



- Y a-t-il des instructions sur la démarche à suivre en cas de conflit avec la clientèle ?
- Des moyens techniques de transport pour les charges lourdes sont-ils mis à disposition ?
- Y a-t-il des moyens d'extinction de feu, une boîte de secours et un secouriste formé sur chaque chantier ?
- Le travailleur a-t-il accès à de l'eau et du savon pour se laver les mains ?

7 OUTILS DIDACTIQUES

7.1 Cherchez l'erreur



PHOTO 1



PHOTO 2

Solutions photo 1 :

- La jardinière à droite est trop éloignée de sa zone de plantation. Elle devrait porter des genouillères et travailler à l'intérieur du parterre. Elle devrait porter des lunettes de sécurité et des vêtements de travail adaptés (manches longues et pantalon).
- Le jardinier à gauche ne porte pas de gants, ni de lunettes de sécurité. Il devrait travailler face à la plante. Il ne porte pas de vêtements de travail adaptés.
- Le jardinier du fond ne travaille pas à la bonne hauteur. Il ne porte pas de gants ni de vêtements de travail adaptés.

Solutions photo 2 :

- L'élagueur ne porte aucun équipement de protection : visière, protections auditives, chaussures de sécurité, vêtements de travail adaptés, casque avec jugulaires, protections auditives, gants et manchettes anti-coupures, pantalon anti-coupures, harnais antichute.
- L'échelle est mal installée. Elle devrait s'appuyer fermement sur le tronc et présenter un angle avec la verticale compris entre un quart et un tiers de sa longueur.
- La zone de travail n'est pas balisée.



8 REMARQUES ET DISCLAIMER

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Disclaimer

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise par PI sur le site www.fichedepostedetravail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans le document ci-dessus ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9 VERSION ET DATE

Version 1, Février 2020